

CP 144: Vous travaillez dans l'agriculture ? Votre prime syndicale va augmenter !

E.R. Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

8/11/18

Une prime syndicale de 145 euro par an

Suite aux accords dans votre secteur, le montant d'une prime syndicale complète s'élève désormais à 145€.

Quand vais-je recevoir ma prime?

Le prochain paiement de votre prime sera effectué en décembre 2018.

En ce qui concerne votre prime payée en 2017, un complément forfaitaire de **10 euro** sera octroyé à tous les affiliés. Ce paiement s'effectuera à partir du **19/11/2018**.

Attention: ce paiement sera effectué par l'organisation syndicale qui a payé la prime syndicale l'année dernière.

Vous avez encore des questions?

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat de CGSLB.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/avantages/

S'affilier? http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer